



Juin – Juillet - Août 2008

N° 8

INFORMATIONS MUNICIPALES

B.I.S.
Brèves Infos SIZUN – Saint-Cadou

A.L.S.H.

Eté : ouverture du 7 juillet au 29 août.

Permanences d'inscription en mairie les samedis 21 et 28 juin de 9h00 à 11h30, et les mercredis 18 et 25 juin toute la journée.

Rappel : le dossier annuel d'inscription doit être renouvelé.

Nouveauté : organisation d'un camp du 27 juillet au 1^{er} août.

Les travaux

♦ Station d'épuration :
Elle est en route depuis le 15 avril.

♦ Logements locatifs à Prat Al Lenn :
Livraison prévue en fin d'année.

♦ Saint-Cadou :
Des travaux d'enrobé sur les trottoirs sont en cours.

MAIRIE

Du lundi au vendredi :
De 8 h 30 à 12 h 00
De 13 h 30 à 17 h 00

Le samedi :
De 8 h 30 à 12 h 00

Horaires d'ouverture :

DECHETTERIE

(à partir du 1^{er} avril)

Lundi, mercredi et samedi :
de 9 h à 12 h et
de 14 h à 18 h 30

Vendredi :
de 14 h à 18 h 30

BIBLIOTHEQUE

Lundi :
16 h 30 à 18 h
Mercredi et samedi :
10 h à 11h30
Juillet et août : pas de permanence le lundi.

☎ **02-98-68-83-81**

Permanences en mairie

A.D.I.L. : le 4^{ème} mardi du mois de 9 h à 12 h

Affaires sociales : le jeudi de 14 h à 15 h 30 (sur rendez-vous)

Assistante sociale MSA : s'adresser à la MSA de Morlaix (☎ 02-98-85-59-31)

Mission locale : le 3^{ème} jeudi du mois de 14 h à 17 h

Plan Local Habitat : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14 h à 15 h 30

Conciliateur : le 2^{ème} jeudi du mois de 14 h 30 à 16 h 30

Conseil Municipal du 27 mai 2008

☞ **Tirage au sort des Jurés pour 2009** : Après tirage au sort, la liste s'établit comme suit : LE DUC Pierre-Yves, Vergraon ; RICHE Brigitte, 18 rue de la Motte ; TROMEUR Gwénaëlle, Ty-Ménez.

☞ **Tarifs eau/assainissement 2008 :**

		PRIX EN EUROS
EAU	ABONNEMENT	82.00 €
	1°) consommation domestique < à 300 m ³	
	tranche 0 à 20 m ³	0.47 €
	tranche 21 à 120 m ³	1.52 €
	plus de 120 m ³	1.20 €
	2°) consommation > à 300 m ³	
	jusqu'à 500 m ³	0.89 €
	tranche 500 à 1500 m ³	0.79 €
	tranche 1500 à 4000 m ³	0.47 €
	+ 4000 m ³	0.37 €
ASSAINISSEMENT	ABONNEMENT	73.50 € HT
	tranche de 0 à 20 m ³	0.61 € HT
	tranche 21 à 300 m ³	0.66 € HT
	+ de 300 m ³	0.39 € HT

Deux facturations seront établies, l'une au mois de juin pour les abonnements, facturés au prorata, l'autre en fin d'année pour les consommations – la facturation d'assainissement sera soumise à la TVA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme ci-contre.

Les tarifs communaux n'ont pas été augmentés pour 2008 car la taxe de l'Agence de l'Eau sur la consommation d'eau est passée de 0.184 € par m³ à 0.280 € par m³.

D'autre part l'Agence a instauré une nouvelle taxe sur la consommation d'assainissement de 0.160 € par m³.

☞ **Emplois saisonniers 2008 :**

PISCINE	Monique CHARLOU Liza LE BER	du 18/06 au 31/07 (33/35ème) du 01/08 au 31/08 (33/35ème)	CAMPING	Jean-Baptiste GUEGUEN Floriane EONNET Cyril GESTIN	du 01/07 au 31/08 (17,5/35ème) du 01/07 au 31/07 (17,5/35ème) du 01/08 au 31/08 (17,5/35ème)
OFFICE DU TOURISME	Jérémy TARIOL Nadège LEZIART Morgane LE MENN	du 16/06 au 30/06 et du 01/08 au 31/08 (28/35ème) du 01/07 au 31/08 (28/35ème) du 01/07 au 31/07 (28/35ème)	ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement)	David ABGRALL Vincent CRENN Louisiane GAIFFAS Cécile MINSON Céline PIRIOU Stéphanie VOLETTE	du 07/07 au 29/08 du 07/07 au 29/08 du 07/07 au 01/08 du 07/07 au 14/08 du 04/08 au 29/08 du 07/07 au 29/08
SERVICES TECHNIQUES	Vincent CRENN Gwénnolé ABGRALL Eddy BOUDJENANE	du 01/06 au 30/06 (TC) du 01/07 au 31/07 (TC) du 01/08 au 14/08 (TC)			

☞ **Subventions 2008 : total : 21 378 €**

Amicale Sportive (A.S.S.T.)	3 800 €	Sport Scolaire Collège	230 €	Banque Alimentaire	263 €
Amicale Sportive (A.S.S.T. Handball)	1 000 €	Sport Scolaire école primaire publique	100 €	Centre Breton d'Art Populaire	ajournée
Club des retraités de SIZUN	400 €	Sport Scolaire école primaire privée	100 €	Ecole Saint-Vincent (garderie)	ajournée
Amicale des retraités Saint-Cadou	100 €	A.A.P.P. ELORN	ajournée	Les P'tites Mains	ajournée
Comité des Fêtes de Saint-Cadou	ajournée	Maison de la Rivière	ajournée	A.S.S.T. tennis	ajournée
A.S.S.T. Gymnastique	400 €	Centre Nautique de l'Arrée	500 €	A.P.E.L. école Saint-Vincent	ajournée
A Livre Ouvert (bibliothèque)	2 120 €	Parents écoles publiques	ajournée	ADAJE	3 497 €
FNACA	100 €	Comité d'Animation	1 000 €	Association Bassin versant de l'Elorn	100 €
Aide à Domicile en Milieu Rural	350 €	Lapoused Ar Ménez	765 €	G.A.L. Art floral + patchwork	ajournée
Amicale Laïque	2 135 €	Lapoused Ar Ménez (Subv. Except. Costumes)	1 500 €	Acrimonia (Hip Hop)	200 €
Comité Départemental du Tourisme	115 €	Ecole Diwan Commana (153 € /élève de Sizun)	ajournée	S.P.R.E.V.	1 472 €
Croix d'Or	77 €	Amicale des Elus et des Salariés	500 €	Les Dauphins de l'Elorn	300 €
Croix Rouge	77 €	Vie Libre	77 €	Moto Club Les Vadrouilleurs	100 €

☞ **Contrat d'association école Saint-Vincent :**

Après en avoir délibéré, 13 favorables, et 6 abstentions, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le montant de l'année 2008, à 600 € par élève de SIZUN, soit 38 400 €.

☞ **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau :**

M. le Maire informe l'assemblée que deux des décisions prises par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, dans sa séance du 29 avril 2008, entraînent une modification statutaire :

- La première concerne la représentation des communes au Conseil de communauté. Il est précisé que la population des communes prise en compte dans la détermination du nombre de leurs délégués au sein du Conseil de communauté est la population totale.
- La seconde concerne le nombre de délégués suppléants pour les communes de moins de 1 500 habitants, porté à 4.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve les décisions de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau,
- adopte les modifications statutaires,
- et charge M. le Maire de notifier cette décision à l'autorité qualifiée

☞ **Compte rendu des commissions :** ils sont consultables dans le compte rendu complet du Conseil Municipal en Mairie.

☞ **Questions diverses :** → Correspondant défense : Louis MOAL

COMMUNIQUES

MAIRIE : Recensement : Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans le mois d'anniversaire. Les garçons et filles nés en 1992 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée : elle est nécessaire pour se présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

MAIRIE : avis aux étudiants : les rapports de stage, mémoires... peuvent être reliés en mairie gratuitement.

MAIRIE : Permanence de l'adjointe spéciale de St-Cadou le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois à la salle de St-Cadou de 11h00 à 12h00.

BIBLIOTHEQUE : Des livres sur l'actualité : la bibliothèque vient d'acquérir de nouveaux livres sur l'actualité : la santé, le jardinage, la cuisine, l'eau, les OGM, le clonage, la Chine, la géostratégie, des réflexions sur la situation en France au travers du dernier livre de François de Closets (auteur bien connu de « Toujours Plus »), la biographie de Simone Veil... Et bien sur, de nombreux livres pour enfants, des DVD. D'autre part, le bibliobus a déposé le 7 mai plus de 400 nouveaux documents.

CAF : Déclaration de ressources 2007 : chaque année, pour les allocataires, le printemps était synonyme de déclaration de ressources à transmettre à la CAF. Les aides étaient ainsi calculées pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, par rapport à cette déclaration. Cette année, un changement s'opère. Dans le but de simplifier vos démarches administratives, la CAF va procéder à un échange de données avec les impôts pour récupérer le montant de vos ressources.

Ainsi, vous n'aurez plus qu'une seule déclaration à remplir, celle que vous remettez aux impôts. Ce changement impose un décalage de la date de calcul des droits. En effet, auparavant, vos droits étaient renouvelés au 1^{er} juillet. Avec cette nouvelle modalité, vos droits seront renouvelés au 1^{er} janvier. Concrètement, les ressources de l'année 2007 seront transmises à la Caf en septembre 2008 pour un renouvellement des droits au 1^{er} janvier 2009. L'année 2008 sera donc une année de transition sans autre changement que la revalorisation déjà effectuée au 1^{er} janvier 2008. Certains d'entre vous ne sont peut-être pas imposables et choisissent de ne pas remplir de déclaration d'impôts. Cette année, même dans ce cas, votre déclaration d'impôts est importante, car c'est elle qui servira au bon renouvellement de vos droits aux prestations de la Caf. De plus, cette déclaration d'impôts peut vous être très utile dans vos diverses relations avec d'autres organismes. Remplir votre déclaration d'impôts, c'est le moyen le plus sûr pour que vos aides de la Caf soient bien calculées et versées à temps. ☎ 0 820 25 29 10 ; Internet : www.caf.fr et www.caf-cplusimple.fr

DON du SANG : collecte le vendredi 20 juin à la salle St-Ildut de 8h30 à 12h00. A cette occasion, un challenge des clubs sportifs donneurs de sang est organisé. Il suffit de signaler à la secrétaire de collecte le nom du club que vous représentez en tant que licencié, ami, parent, supporter ou adhérent.



« L'or vert »

Aujourd'hui, vous êtes nombreux à vouloir protéger votre environnement. Pourquoi ne pas profiter de son jardin pour faire du compostage ? C'est votre jardin qui va être ravi et il vous en sera reconnaissant !

Que peut-on composter ?

- les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.
- les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc.
- les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, plantes d'intérieur, etc.

L'art de bien composter, 3 règles à ne pas oublier :

- mélanger les différentes catégories de déchets
- aérer les matières
- surveiller l'humidité

Le compost peut se pratiquer en tas ou en composteur (en vente dans les jardineries)

Quelques avantages :

- enrichir son jardin sans frais
- limiter les allers-retours en déchetterie
- réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité

Le paillage, une solution intéressante à laquelle on ne pense pas assez !

Les feuilles mortes, les tontes de pelouse ou les déchets de taille broyés peuvent être étendus sur des couches de 5 cm environ au pied des arbustes ou sous les haies, au pied des massifs floraux vivaces ainsi qu'au potager. Le paillage permet de limiter les arrosages, en diminuant l'évaporation de la terre tout en apportant de la matière organique au sol. En hiver, le paillage protégera vos plants contre le gel.

RAPPEL :

Il est interdit de brûler ses déchets verts ; il est interdit de les déposer dans les bacs à ordures ménagères ; si l'on ne pratique pas de compostage, les déchets verts sont à déposer en déchetterie.

L'ADEME met à disposition un guide pratique sur le compostage sur son site Internet : <http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/compost/index.htm>

Eco Point Rue de l'Elorn

Aux usagers

Merci de respecter cet endroit. Les déchets doivent être mis dans les conteneurs prévus à cet effet et non sur le sol. Le non-respect est passible d'amendes

Pour tout renseignement sur les consignes de tri, contactez votre ambassadrice du tri à la C.C.P.L. du lundi au vendredi matin

☎ 02.98.68.42.41

Mail :

s.sunak@pays-de-landivisiau.com

Il est rappelé que chacun doit nettoyer les mauvaises herbes devant sa maison.

MEDECINS

- ♦ Dr Robert CRENN : ☎ 02.98.68.82.92
- ♦ Dr Luc PAUGAM : ☎ 02.98.68.80.05



PHARMACIES DE GARDE

(du samedi 20h au samedi 20h)

Pour connaître les 3 pharmacies les plus proches du lieu d'appel : ☎ 3237

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ♦ du 7 au 14 juin : LE BER Landivisiau ♦ 14 juin : MARTINEAU Landivisiau ♦ 15 juin : TANGUY Guiclan ♦ du 16 au 21 juin : MARTINEAU Landivisiau ♦ du 21 au 28 juin : BESSE Landivisiau ♦ du 29 juin au 5 juillet : RAYNAUD Sizun ♦ 5 juillet : BESSE Landivisiau ♦ 6 juillet : LE GOFFIC Commana ♦ du 7 au 12 juillet : BESSE Landivisiau ♦ 12 juillet : PRIGENT Landivisiau ♦ 13 et 14 juillet : GOURGUES Lampaul-Guimiliau ♦ du 15 au 19 juillet : PRIGENT Landivisiau ♦ 19 juillet : BESSE Landivisiau ♦ 20 juillet : PRIGENT Landivisiau | <ul style="list-style-type: none"> ♦ du 21 au 26 juillet : BESSE Landivisiau ♦ 27 juillet : PICARD Plouvarn ♦ du 28 juillet au 2 août : PRIGENT Landivisiau ♦ du 3 au 9 août : MARTINEAU Landivisiau ♦ 10 août : RANNOU St Thégonnec ♦ du 11 au 15 août : LE BER Landivisiau ♦ 15 août : RANNOU St Thégonnec ♦ du 16 au 23 août : LE BER Landivisiau ♦ 23 août : MARTINEAU Landivisiau ♦ 24 août : TANGUY Guiclan ♦ du 25 au 30 août : MARTINEAU Landivisiau ♦ 30 et 31 août : LE BER Landivisiau ♦ du 1^{er} au 6 septembre : BESSE Landivisiau |
|--|---|

NUMEROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17 Médecin : 15 Pompiers : 18

MEMENTO

Date	Manifestation	Lieu
15 juin	Triathlon	
14/ 15 juin	Tournoi interne de tennis	2 salles omnisports
21 juin	Tantad de la Saint- Jean	Saint- Cadou
22 juin	Ronde Armoricaïne Voitures	Centre bourg
28 juin	Course à pied - ASST	
28 juin	Moules/ frites – APE écoles publiques	Parking salle Saint- Ildut
28 juin	Kermesse à Michel - Assomniak	Saint- Cadou
6 juillet	Concours de chiens de troupeaux / bovins, ovins	
13 juillet	Veillées du Parc- Lapoused – Feu d'artifice- bal populaire	
27 juillet	Pardon breton de Loc- Ildut	Chapelle Loc-Ildut
14 août	Marché du terroir	Centre bourg
16/ 17 août	Cirque FRATELLINI	Gollen

HORAIRES DES MESSES

(ADAL : Assemblée Dominicale Animée par des Laïcs)

- ♦ 8 juin : Messe à 10h30
- ♦ 15 juin : ADAL à 10h30
- ♦ 22 juin : Messe à 10h30
- ♦ 29 juin : ADAL à 10h30



- ♦ 13 juillet : Messe à 10h30
- ♦ 20 juillet : ADAL à 10h30
- ♦ 27 juillet : Pardon de Loc-Ildut



- ♦ 10 août : Messe à 10h30
- ♦ 16 août : Messe à 18h00
- ♦ 31 août : ADAL à 10h30

Date des vacances d'été :

Collège : du 3 juillet au 2 septembre
 Primaire / maternelle : du 4 juillet au 2 septembre

Autres permanences

● ADMR : (49 bis rue de l'Argoat)

Le lundi de 9 h 00 à 12 h 30
 Le mardi de 13 h 30 à 17 h 00
 Le mercredi de 10 h 00 à 13 h 00
 Le jeudi de 9 h 00 à 12 h 30
 Le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30
 ☎ 02-98-24-10-88

● Relais Assistantes

Maternelles (RAM) (au bureau de Saint-Ildut):

Le vendredi de 13 h 30 à 17 h.

● **CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination) à la Résidence : le 3^{ème} lundi du mois de 14 h à 15 h 30.

TOURISME

➤ L'office de tourisme est ouvert tous les après-midi du lundi au vendredi.

☎ 02-98-68-88-40

E-mail : officetourisme.sizun@wanadoo.fr

Juin : exposition de Régis BRADOL « Traits pour traits »

Juillet et août : exposition de peintures « Paysages de la Bretagne intérieure »

➤ Le camping est ouvert tous les jours de la semaine jusqu'au 30 septembre. ☎ 02-98-24-11-43

➤ La piscine sera ouverte du 18 juin au 30 août. ☎ 02-98-68-81-83

➤ Le musée est ouvert tous les jours de 9h30 à 19h00 sans interruption.